

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
Préavis municipal n° 50 / 2020  
Remplacement des cylindres et lecteurs de badges  
de l'ensemble des bâtiments communaux

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de MM. Jean-Claude Pisani, Simon Lob, Philippe Noël, Philippe Muggli et Philippe Urner a procédé à l'examen du préavis n° 50/2020 concernant le remplacement des cylindres et lecteurs de badges dans 14 bâtiments et locaux communaux.

La COFIN s'est réunie le 12 octobre 2020 en présence du Syndic M. Daniel Crot et des Municipaux MM. Denis Favre et Luigi Mancini pour une présentation de M. Didier Kauer (Quincaillerie du Léman SA) à l'adresse de la COFIN et de la Commission technique. Une seconde réunion en présence de MM. les Municipaux Denis Favre et Luigi Mancini et des deux commissions s'est tenue le 3 novembre 2020 afin de répondre aux questions, puis ces dernières ont siégé séparément. Nous remercions ces personnes pour leurs informations.

Une dernière rencontre, en date du 25 novembre 2020, a permis à la COFIN de finaliser son rapport.

---

## 1. Préambule :

Le présent préavis propose d'installer quelques **207** équipements de fermeture électronique actionnée uniquement par des badges programmables. La Municipalité justifie ce projet comme suit :

- Pendant des années, un grand nombre de «clés métalliques» et de «clés Dom Protector» (clés-DP ci-après) ont été malheureusement distribuées par l'administration communale, sans véritable contrôle et sans registre informatisé des noms des bénéficiaires d'accès. La Commune a aujourd'hui perdu la trace de la plupart de ces clés.
- Plusieurs locaux communaux peuvent être visités, voire occupés, par des personnes non identifiées et sans autorisation d'accès.
- Les responsables des services techniques communaux doivent s'équiper d'un trousseau énorme «digne d'un geôlier» constitué de clés métalliques et Dom Protector peu ou pas étiquetées.

En conséquence, la Municipalité présente dans le présent préavis une solution **ambitieuse et radicale** pour gérer l'accès à 14 bâtiments et locaux communaux grâce à un équipement de fermeture totalement programmable afin de maîtriser les autorisations d'accès, d'identifier «**qui entre où et à quelle heure**» et de disposer d'un historique informatisé de l'utilisation des locaux communaux.

## 2. Analyse :

Comme à son habitude, la COFIN se limite à une analyse purement financière du présent préavis, Toutefois, l'analyse du projet par la COFIN porte également sur le choix d'équiper tout ou partie des équipements d'accès aux bâtiments.

### 2.1. Bref historique : système Dom Protector (DP)

Dans les années 2000, un système d'accès Dom Protector a été introduit :

- constitué de **40 serrures DP** installées sur les portes d'entrée de **10 bâtiments** communaux ;
- le coût total du système DP se montait à l'époque à environ **28'000 CHF**, installation comprise, soit environ **700 CHF par serrure DP**.

Ces serrures DP fonctionnent avec des «clés-DP» de la manière suivante :

- chaque clé-DP est munie d'un numéro d'identification du porteur, malheureusement non-répertorié pendant des années, la plupart de ces clés-DP ayant été distribuées sans suivi ni dépôt de garantie ;
- chaque clé-DP permet un accès programmable par bâtiment ou local en général pour une longue durée, voire de plusieurs années ;
- chaque clé-DP contient toutes les informations (date et heure des entrées, no du local, no de la clé-DP, etc.) pour effectuer a posteriori un éventuel contrôle, qui n'est pratiquement jamais exécuté vu l'absence de gestion stricte des accès pendant des années ;

Le système DP est donc **simple**, même s'il nécessite une programmation fastidieuse auprès de chacune des 40 serrures. Néanmoins, il permet de pénétrer dans nos locaux communaux à toute heure, indépendamment de panne électrique ou informatique, et ceci depuis de nombreuses années.

## 2.2. Bref historique : clés métalliques

A l'intérieur de chaque bâtiment communal, les vestiaires, armoires et autres locaux sont verrouillés au moyen de cylindres avec clés métalliques. Pendant des années, ces clés ont été distribuées **sans** contrôle, **sans** suivi, **sans** obligation formelle de restitution et **sans** aucun dépôt de garantie. En conséquence, beaucoup de ces clés se retrouvent aujourd'hui «perdues dans la nature» !

Heureusement, cette gestion des clés laxiste n'a pas causé à ce jour ni de vols ni de déprédations dans nos locaux communaux !

## 2.3. Proposition du préavis

La Municipalité, en collaboration avec plusieurs fournisseurs d'équipement d'accès électronique, a rédigé un cahier des charges résumé ci-dessous pour équiper 14 bâtiments ou locaux communaux de nouveaux équipements de fermeture comme suit :

- **7** «serrures **online**» pour Prazquéron et la Maison de Commune, connectées par câblage au serveur du Service Informatique, permettant un contrôle **en temps réel des accès**. Ces 7 serrures sont programmables à distance depuis un PC ou au moyen d'un Smartphone.
- **4** « serrures avec lecteur de badges mural **offline**» pour Prazquéron, le temple et le Rosset
- **53** «poignées **offline**» sans cylindre pour des portes à l'intérieur de 6 bâtiments
- **102** «cylindres **offline**» pour des portes intérieures sans remplacement des poignées dans 10 bâtiments
- **41** «cylindres **offline**» pour les portes extérieures sans remplacement des poignées pour 12 bâtiments

Veuillez vous référer au rapport de la commission technique pour plus de détails sur ces **207** équipements de fermeture listés ci-dessus.

## 2.4. Appel d'offre

La Municipalité a procédé à un appel d'offre «sur invitation» basé sur le cahier des charges. Trois soumissions sont rentrées avec des montants offerts variant dans une faible fourchette de 9%, due à la précision du cahier des charges.

Une analyse multicritère des 3 offres a été effectuée selon le barème suivant :

- 40 % pour le montant de l'offre ;
- 20 % pour l'organisation du soumissionnaire pour l'exécution du marché ;
- 20 % pour la qualité et l'adéquation des solutions proposées ;
- 10 % pour les références de réalisations similaires ;
- 10 % pour l'organisation interne du soumissionnaire ;

Le marché a été remporté par la **Quincaillerie du Léman SA** à Bussigny. A noter que l'écart des points obtenus entre la meilleure offre et la moins bonne n'est que de 9.4 %.

Le système proposé est fourni par **Salto System AG** et fabriqué à San Sebastian en Espagne. Il a été installé entre autres à Cheseaux, Aubonne, Vufflens le Château, etc.

## 2.5. Coût de l'installation

Le tableau du chapitre 5 du préavis (page 3) montre la répartition des coûts par bâtiment. Il en ressort que :

- Le système de fermeture Salto comprend **207** équipements de fermeture pour un montant global de **172'100 CHF TTC** rendu posé, hors «divers et imprévus», correspondant à un prix moyen d'environ **830 CHF** par fermeture ;
- Le prix d'un «cylindre offline» intérieur ou extérieur est d'environ **620 CHF**, compétitif en le comparant aux **700 CHF** des serrures DP.

Le prix par équipement de fermeture Salto nous semble donc **raisonnable et compétitif**.

En revanche, la COFIN estime trop élevé le nombre de serrures électroniques dans certains bâtiments.

La COFIN n'est pas non plus convaincue de la nécessité d'un contrôle et programmation «online» des accès de la Maison de Commune et des bâtiments de Prazquéron, nécessitant des équipements plus chers (environ 1'000 CHF par serrure « online ») et un câblage coûteux (environ 13'000 CHF).

## 2.6. Gestion des accès avec le système Salto

Cette gestion sera confiée à MM. Bernard Cand et Jean-Marie Cornu qui recevront une formation du fournisseur, comprise dans le montant du projet et nécessitant de bonnes bases en informatique. Cette gestion demande une **grande disponibilité** et une **sérieuse organisation**, afin de programmer chaque badge **pendant les heures de bureau** !

En effet, la meilleure technologie n'apportera aucune amélioration à la gestion des accès sans un enregistrement strict et d'un traçage des possesseurs de clé ou de badge.

A ce titre, la COFIN recommande d'exiger dorénavant **20 CHF** de dépôt avant d'attribuer un badge ou une clé métallique, qui sans cela risque de se perdre.

## 3. Position de la COFIN :

La COFIN relève tout d'abord le bon travail du municipal M. Luigi Mancini et de son équipe dans le cadre de ce projet. La COFIN estime que le choix de la technologie et du fournisseur de l'équipement de fermeture électronique est correct.

Toutefois, la COFIN propose de refuser ce préavis pour les raisons suivantes :

- le nombre d'équipements de fermetures électroniques (207) nous semble manifestement **trop élevé** et pourrait être réduit fortement ;
- Les **incertitudes économiques** actuelles, liées à la pandémie de COVID-19 sont beaucoup trop grandes pour investir 190'000 CHF dans un projet qui ne nous paraît pas urgent.

### Proposition de la COFIN en cas de refus de ce préavis

La COFIN propose la solution suivante si le présent préavis était refusé :

- lancer une **campagne d'information** appelant la population à restituer et/ou à identifier les clés-DP et les clés métalliques afin de pouvoir lancer les actions ci-après ;
- **reprogrammer** successivement chacune des 40 serrures DP, rendant successivement impossible l'accès à 10 bâtiments communaux avec les clés-DP existantes ;
- **reprogrammer** chaque clé-DP récupérée, en relevant le nom de son porteur et en exigeant **20 CHF** de dépôt, comme cela se fait dans de nombreuses entreprises et administrations ;

- considérer comme **perdues** les clés-DP non restituées et qui sont de toute façon inutilisables puisqu'elles n'ont pas été reprogrammées ;
- remplacer quelques cylindres avec un nombre limité de clés, dont les porteurs sont clairement identifiés et redevables de **20 CHF** de dépôt.

#### 4. Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances **refuse** à l'unanimité de ses membres le préavis n° 50/2020 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

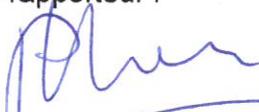
- vu le Préavis municipal N° 50/2020 adopté en séance de Municipalité du 28 août 2020;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- de refuser le préavis municipal no 50/2020 tel que présenté
- de ne pas accorder un crédit de 190'000 CHF TTC, pour le remplacement des cylindres et lecteurs de badges de l'ensemble des bâtiments communaux
- de ne pas autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou au besoin sur les lignes de crédit disponibles dans la limite du plafond d'endettement
- de ne pas autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 25 novembre 2020

Le rapporteur :

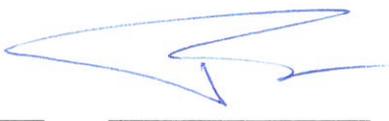


Philippe Urner

Les autres membres :



Philippe Muggli  
Président



Jean-Claude Pisani



Philippe Noël



Simon Lob